de l'intérieur, elle a été toujours et plus que dans les temps les plus reculés, un ferme soutien du notre trône, un modèle de fidélité, de constance et de bravoure, le gardien de la monarchie en tourmente, l'orgueil et l'ornement de notre patrie. Elle se rallierà avec le même amour et le même dévouement autour de son nouvel Empereur.

» En relevant enfin les peuples de notre empire de leurs devoirs envers nous, et transférant solennellement et à la face du monde tous les devoirs et droits réalités sur notre bien aimé neveu, en qualité de notre successeur légitime, nous recommandons ses peuples à la grâce et à la protection particulière de Dieu. Que le Tout-Puissant leur rende la paix intérieure; qu'il ramène au devoir ceux qui se sont égarés, et à la vérité ceux qui ont été trompés; qu'il fasse rejaillir les sources taries du bien-être, et qu'il répande la plénitude de ses bénédictions sur nos pays; qu'il daigne également éclairer et fortifier notre successeur, l'empereur François Joseph Ier, afin qu'il remplisse sa vocation sublime et grave, à son propre honneur, à la gloire de notre empire et au salut des peuples qui lui sont confiés.

» Donné à nos notre capitale royale d'Olmütz, 2 décembre 1848, la 14ème année de notre règne.

» FERDINAND-FRANÇOIS CHARLES.

» *Contresigné*, SCHWARZENBERG. »

III.

« Nous François Joseph Ier par la grâce de Dieu Empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, roi de la Lombardie et de la Vénétie, etc, etc, etc.

» Par l'abdication au trône de notre auguste oncle, l'Empereur et roi Ferdinand Ier, en Hongrie et en Bohême de ce nom le V, et par la renonciation à la succession au trône de notre sérénissime père l'Archiduc François Charles, appelé, en vertu de la pragmatique sanction, à placer les couronnes de notre empire sur notre tête;

» Proclamons ici solennellement à tous les peuples de la monarchie notre avènement au trône sous le nom de François Joseph Ier.

» Reconnaissant de propre conviction le besoin et la haute importance d'institutions libres et conformes aux exigences du siècle, nous entrions avec confiance dans la voie qui devra nous conduire à une heureuse transformation et regénération de notre monarchie.

» Sur les bases de la vraie liberté, sur les bases de l'égalité, des droits de tous les peuples de la monarchie et de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, nous nous assis de la participation à la législation des représentans du peuple, la patrie se reconstituera dans son ancienne grandeur, mais avec des forces rajeunies. Elle sera ainsi un édifice inébranlable par les fureurs du temps et un vaste abri pour les nations de langues diverses, que, depuis des siècles, sous le sceptre de nos pères, un lien fraternel tenait embrassées.

» Fermement résolu à ne jamais laisser ternir l'éclat de la couronne et à conserver intacte la totalité de notre monarchie, mais prêt aussi à ne rien ôter nos droits avec les représentans de nos peuples, nous comptons réussir avec l'aide de Dieu et de concert avec les peuples, à réunir tous les pays et toutes les races de la monarchie en un grand corps d'état.

» Nous avons à subir de graves épreuves, l'ordre et le repos ont été troublés dans plus d'une contrée de l'empire. La guerre civile embrase de nouveau une partie de la monarchie. Toutes les dispositions ont été prises pour rétablir partout le respect de la loi. La répression de la révolte et le rétablissement de la paix intérieure sont les premières conditions d'une marche heureuse du grand travail de la constitution.

» Nous comptons pour cela avec confiance sur la sage et sincère coopération de tous les peuples par leurs représentans.

» Nous comptons sur le bons sens de la population des campagnes, qui était toujours fidèle et qui par les dernières décisions légales sur la suppression des droits seigneuriaux et l'abolition de la corvée, est entrée dans la pleine jouissance de tous les droits d'un citoyen libre.

» Nous comptons sur nos fidèles employés de l'état.

» Nous attendons de notre armée glorieuse la valeur, la fidélité et la persévérance que tant de siècles ont éprouvées. Elle sera pour nous comme pour nos prédécesseurs un pilier du trône et pour la patrie et ses institutions libérales un boulevart inébranlable.

» Toute occasion d'honorer le mérite qui ne connaît aucune distinction de classes, nous sera chère.

» Peuples de l'Autriche! dans un moment grave nous prenons possession du trône de nos pères. Grands sont les devoirs, grande est aussi la responsabilité que la providence nous impose. L'aide du Tout Puissant veillera sur nous.

» Donné dans notre capitale royale d'Olmütz le 2 décembre 1848.

» *(Signé)* FRANÇOIS JOSEPH *(contresigné)* SCHWARZENBERG.

Au commencement de la séance de la chambre du 27 novembre à Kremsier, et avant l'entrée des ministres, on a soulevé la question, à savoir si l'on donnerait lecture des protocoles des séances des 28, 29 et 31 octobre qui, ainsi que l'on sait, ont été tenues pendant le siège de Vienne par les troupes impériales. Après une vive discussion, dans laquelle les membres de la droite ont représenté à la Diète que ce serait la reconnaître la révolte de Vienne, il a été décidé, à une majorité de 143 voix contre 124, que les protocoles en question seraient considérés comme nuls et non avenus.

L'abdication de S. M. l'Empereur Ferdinand Ier a eu lieu à Olmütz, le 2 décembre, à 8 heures du matin, se réunirent dans la salle dite du couronnement au palais Archiépiscopal, tous les membres de la famille impériale se trouvant à Olmütz, puis les membres du cabinet et enfin le prince Windischgraëtz et le baron Jellachich qui avaient été expressément mandés de Vienne. Quelques instans après, LL. MM. étant sorties de leurs appartemens, l'Empereur annonça à l'Assemblée sa résolution d'abdiquer en faveur de son neveu François Joseph, vu que le père de ce jeune prince, l'archiduc François-Charles avait, de son côté, renoncé à ses droits de succession. Le prince Schwanzenberg, en sa qualité de ministre de la maison impériale, fut ensuite chargé de donner lecture des actes y relatifs et qui consistaient: 1° d'un acte par lequel S. M. l'Empereur déclare majeur son neveu François-Joseph. 2° de l'acte de renonciation de l'archiduc François-Charles. 3° de l'acte d'abdication de l'Empereur Ferdinand. A la fin de cette cérémonie pendant laquelle le conseiller de légation Hubner remplissait les fonctions de *protocoliste*, tous les assistans présentèrent leurs hommages au nouvel Empereur François-Joseph Ier.

Les manifestes ci-dessus de l'Empereur Ferdinand et de son successeur furent publiés le même jour. On les connut à Vienne le lendemain au matin. LL. MM. l'Empereur Ferdinand et l'Impératrice Marie-Anne sont partis d'Olmütz pour se rendre à Prague.

Avant son abdication, l'Empereur Ferdinand a accordé au prince Windschgraëtz la grand'croix de l'ordre de Saint-Etienne, et celle de l'ordre de Léopold au ban Jellachich.

La *Gazette de Vienne* du 20 novembre publie la liste des officiers généraux et subalternes, que S. M. l'Empereur Ferdinand, sur la présentation du Chapitre de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, a daigné décorer de cet Ordre, en récompense des services rendus dans la dernière campagne en Italie: la croix de Commandeur au F. M. L. Welden; la croix de Chevalier aux généraux Rosbach, Wohlgemuth, Gorezkowski, Wratislaw Culoz, Clam-Galles, Frédéric Liechtenstein, Culoz, Wimpffen,— aux colonels Zobel, Benedek, Reischach, Döll, Kopal, Weiss, — au major Mayer, — aux capitaines, Schneider, Pirquet, Jablonski, Hauser, — au premier lieutenant Feldegg, au second lieutenant Fröhlich.

La même feuille rappelle à cette occasion que deux des décorés: le colonel Kopal et le capitaine Pirquet n'ont pas vécu assez longtemps pour jouir de la récompense de leur belle conduite; le premier étant mort à la suite de blessures reçues à Vicence, et le dernier étant resté sur le champ de bataille de Rivoli dans l'affaire du 22 juillet.

Trois nouvelles condamnations ont eu lieu à Vienne: Matteo Padovani, ci-devant agent d'une compagnie de sûreté de Triestre; Venuslas Pova, employé au tribunal criminel de Vienne, et Charles David, garçon serrurier, ont été condamnés aux travaux forcés.

PRUSSE.

Les journaux de Vienne donnent des nouvelles de Berlin jusqu'au 2 décembre. On sait que le 27 novembre l'assemblée ouverte à Brandebourg ne s'est pas trouvée en nombre. La même chose arriva les jours suivans jusqu'au 1er décembre, où enfin tous les membres de la diète restés à Berlin, à 50 près, se décidèrent à rejoindre leurs collègues.

(Correspondance particulière.)

GRECE. ATHENES, 28 *novembre*.— Je vous ai annoncé, dans ma précédente lettre du 18, la fournée de nomarques opérée par les nouveaux ministres, et j'aurais dû vous faire remarquer que, sur l'insistance de la cour, M. Zygomalas, nomarque de l'Attique naguère destitué par M. Londos, avait été appelé au gouvernement de l'Acarnanie.

Aucun incident ne s'est marqué la décade qui vient de finir. Nous n'avons à enregistrer que la nomination du président et des vice-présidens de la chambre des députés. La présidence est échue à M. Chatriskos, députés de la Phiotide; et la vice-présidence à MM. D. L. Condouriotti et Michel Yatros, député de Nauplie. La volonté de la cour a encore prévalu, dans cette circonstance, contre les efforts de l'opposition.

Au sénat, les honneurs de la vice-présidence seront partagés par MM. Chryssogolos et Théocarapoulos.

Le 22, la cour a donné un grand bal, et ce bal a donné lieu à un scandale à peu près de la nature de celui qui a coûté quelque peu à l'honneur de la Grèce. Il est vrai que cette fois c'est du linge lavé en famille. Lors de la retraite du ministère Condouriotti, le général Rhodius, ministre de la guerre, crut devoir effacer sa signature opposée au bas de plusieurs ordonnances royales qui n'avaient pas encore été publiées, pensant, disait-il, que n'étant plus ministre, il ne devait pas rester responsable d'actes qu'on lui avait en quelque sorte arrachés par la force. Même faute à reprocher à M. Rouffos, ex-ministre de l'intérieur. Il n'en fallait pas davantage pour faire exclure ces deux personnage de liste des invités au bal. Mais on se rappela bientôt que M. Rouffos est le beau-frère de M. Condouriotti qui a besoin d'être ménagé, et M. Rouffos reçut une tardive invitation à laquelle il répondit par un refus des plus catégoriques. Et M. Condouriotti d'en faire autant avec toute sa famille.

Mais ce fâcheux incident n'a pas empêché le bal d'être une des plus magnifiques fêtes données jusqu'ici par la cour. Il a eu lieu dans la grande salle du palais construite *ad hoc* et qui, au dire des connaisseurs, est une des plus belles de toute l'Europe. On a dansé à l'occasion de l'anniversaire des noces de LL. MM., mais plus encore pour donner les députés à la veille de l'élection du président de la chambre.

On remarquait à cette fête un grand nombre d'étrangers, entr'autres plusieurs musulmans pour lesquels le roi a été d'une bienveillance et d'une amabilité parfaites. A cette occasion nous saurions trop féliciter le Roi de l'accueil vraiment digne qu'il a fait il y a quelques jours au chargé d'affaires de Turquie, lors de sa présentation à S. M. dans cette qualité. Nous ajouterons que nul n'était plus digne qu'Osman efendi des honneurs rendus à son souverain dans sa personne; le nouveau représentant du Sultan est entouré de l'estime et du respect de tous.

ATHENES, 8 *décembre*. — Dans la séance du 4 de ce mois, la commission de l'adresse a présenté son projet et en a proposé l'adoption pure et simple. Plusieurs sénateurs ont envain réclamé contre ce moyen insolite de surprendre le vote de l'assemblée en demandant, que, selon le réglement, le projet fût imprimé et distribué pour être discuté dans une autre séance; mais rien n'a valu contre l'impatience du ministérialisme qui a saisi a majorité. L'adresse a été votée, séance tenante, par 25 voix contre 11, avec une précipitation qui, nous le disons avec regret, ne convient nullement à la dignité du Sénat.

Voici la teneur de cette adresse:

» Sire,

» Au moment de commencer ses travaux législatifs, le sénat invoque les bénédictions de l'Eternel sur le peuple hellénique et sur son Roi bien aimé.

» Considérant que la libre application des dispositions de la constitution et le vote en temps opportun et avec toute l'économie possible des dépenses publiques, contribuent essentiellement à la consolidation de nos libertés et au progrès de la prospérité nationale, le sénat s'empressera d'offrir le concours de son action législative pour faciliter la marche du gouvernement du Roi.

» Le sénat voit avec plaisir les relations amicales de V. M. avec les Puissances étrangères. La Grèce conservera toujours et particulièrement, la plus vive reconnaissance envers les trois Puissances pour les bienfaits qu'elle en a obtenus.

» V. M. s'énorgueillit à juste titre des preuves éclatantes de sagesse fournies par le peuple grec pour l'affermissement de l'ordre public au milieu des circonstances critiques de cette époque. Jaloux de ses institutions libérales, le peuple grec considérait et considère avec raison leur consolidation dans l'affermissement de Votre trône populaire.

» Grâce à ces dispositions et à la sollicitude bienfaisante de V. M., la tranquillité du pays a été maintenue dans ces temps orageux, quoique sur quelques points du royaume des événemens douloureux aient opperu pour la troubler.

» C'est en s'appuyant sur ces sentimens de la nation et sur cette sollicitude du Roi, que le Sénat commence, avec l'aide de Dieu, ses travaux pour le bien de la patrie.»

Cette adresse ayant été présentée hier au Roi par la commission du Sénat, S. M. a répondu en ces termes:

» Messieurs les sénateurs,

» L'expression des vœux du Sénat à mon égard a produit une vive satisfaction dans mon cœur; je ne suis pas moins satisfait de l'assurance que le Sénat facilitera la marche du gouvernement par le concours empressé de son action législative. Les paroles de cette assemblée concernant l'ordre établi et la tranquillité, paroles qui ont retenti agréablement dans mon oreille, auront, sans doute, le même retentissement dans tout le pays et encourageront le peuple dans sa conduite sage et patriotique.

L'adresse de la chambre des députés où les choses se sont passées a peu près comme au sénat, a été votée le 6. Elle est conçue en ces termes:

» Sire,

» Sous les auspices du Très-Haut, les représentans de la nation réunis de nouveau autour de V. M. implorent l'assistance et la protection divine sur nos efforts communs en faveur de la nation.

» Assurément, Sire, la stricte observation des dispositions de la constitution affermira l'ordre et fera avancer la patrie vers cette prospérité et cette gloire qui conviennent à son origine.

» La vote en temps opportun du budget pour la régularisation des dépenses publiques et le contrôle qui s'y rapporte, offrant les facilités requises à la marche de Votre gouvernement, seront l'objet de nos premiers soins aussi bien que la discussion des autres projets de loi qui nous seront soumis.

» C'est avec satisfaction que nous apprenons que les relations de V. M. avec les autres puissance sont amicales. La nation conserve particulièrement envers les trois puissances bienfaitrices la plus profonde reconnaissance.

» Gardien fidèle du sort que lui a assuré la constitution, le peuple grec s'avance dans son développement pacifique par les soins paternels de V. Majesté.

» Les événemens douloureux survenus dans quelques provinces, ont été réprimés avec indignation par le peuple instruit à l'école de l'expérience. La nation, Sire, a so acquérir son indépendance par son patriotisme; c'est par le même sentiment qu'il la consolidera, c'est l'objet de la plus vive sollicitude de V. M.

» Puisse la divine Providence, qui n'a jamais abandonné la Grèce, avoir sous sa sauvegarde Votre trône qui est la base inébranlable de la prospérité de la patrie.»

La situation de ces pays semble vouloir s'améliorer; cependant, on continue à signaler des actes de brigandage qui en sont le blâme. Il y a quelques jours, un village de l'Eubée appartenant à un musulman du nom d'Akif bay, a été envahi dans la nuit du 26 novembre, par 40 individus armés. Une vente considérable de bié avait eu lieu dans la journée, et le montant en argent qui en avait été déposé par l'intermédiaire d'Akif bey, dans sa maison d'habitation où les brigands ne tarderent pas à pénétrer pour s'emparer d'une valeur de cent mille piastres en objets et en numéraire. L'autorité a, dit-on, pris les mesures convenables pour arriver à la découverte des coupables que Dieu seul connaît jusqu'ici.

M. le comte Pourtalès, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse près la S. Porte, est arrivé par le dernier bateau autrichien de Trieste. Ce diplomate part aujourd'hui pour Constantinople, mais il s'arrêtera quelques jours à Smyrne, pour visiter cette ville intéressante à tant de titres.

On lit dans le *Courrier d'Athènes* du 8 de ce mois:

» Un courrier extraordinaire du ministère des Affaires étrangères de Russie est arrivé, en vingt jours, de St-Petersbourg à Athènes, porteur de la ratification du traité postal conclu entre la Grèce et la Russie. Le même courrier était, en outre, porteur des décorations suivantes: la grand'croix de Ste-Anne, pour M. Colocotroni, ministre des affaires étrangères; celles de commandeur, pour M. P. Dilyannis, secrétaire général au dit ministère, et G. Scufos, directeur-général des postes du royaume. M. Léonardos, sous-directeur de la même administration, et Doila, chef de section au ministère de l'intérieur ont reçu la croix de St-Stanislas de seconde classe.

» En échange de ces décorations, un égal nombre de croix de Commandeur, de même rang, sera envoyé à la Cour de Russie. »

BULLETIN COMMERCIAL.

INTERIEUR.

CHANGES DE SMYRNE.

16 décembre 1848.

Londres.	3 mois	118 1/2, 119
Marseille.		183 1/2, 184
Trieste.		420,
Constantinople	3 j.	5 1/2 o/o c. a.

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 14 décembre.

ODESSA. Bateau à vapeur russe, *Crimée*, cap. Tomcowski, avec march. div. groups et passagers.

Du 15 décembre.

MARSEILLE. Bateau à vapeur franç. *Scamandre*, cap. M. Maumelat, avec march. div. groups et passagers.

Du 16 décembre.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ottoman *Saouv-Bahri*, cap. P. Ambouine, avec march. diverses, groups et passagers.

TRIESTE. Bateau à vapeur autr. *Germania*, c. A. Bellavitis, avec marchandises diverses, groups et passagers.

VARNA. Bateau à vapeur autrichien, *Conte Kolowrat*, cap. G. Poirel, avec marchand. diverses, groups et passagers.

Du 17 décembre

SMYRNE. Bateau à vapeur autr. *Stamboul*, c. G. Pocovich, avec marchandises diverses, groups et passagers.

SMYRNE. Bateau à vapeur autr. *Namoische-Tidjaret*, capit. D. Defonio, avec marchandises divers, groups et passagers.

MALTE. bateau à vapeur ang. de la Cie. P.O. *Escria*, cap. W. B. Ewins, avec march. diverses. groups et passagers.

Du 18 décembre

MARSEILLE. Bateau à vapeur français de la Comp. ROSTAND, l'*Hellespont*, cap Cabouligue, avec march. diverses, groups et passagers.

DÉPARTS du 16 décembre

ODESSA. Bateau à vapeur russe la *Chersonèse*, capitaine Niconoff, avec marchandises diverses, groups et passagers.

MARSEILLE. bat. à vap. franç. *Scamandre*, c. Mauselat, avec march. div. groups et passagers.

SALONIQUE. Bat. à vapeur autrichien, *Vien*, cap G. Knäbl, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 17 decembre

SINOPE. Bateau à vapeur autrichien! *Conte Kolowrat*, G. Poirel, avec marchandises diverses, groups et passagers..

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 13 décembre.

LIVERPOOL. Trois-mâts angl. *Salem*, c. B. Hagues, charge de div. march. à ordre.

BARCELLONE. Br. meck. *Presidente*, c. J. Johnson, charge de div. march. à ordre.

MARSEILLE. Br. franç. *Antoine*, c. H. Bernard, chargé de div. march. à ordre; br. russe, *Quattro Sœrlle*, c. M. Gueranovich, chargé de div. march. adressé à M. Baltazzi.

GENES. Br. sarde, *Carolina*, c. A. Copello, chargé de div. march. adressé à M. Dodero; br. sarde *Copernico*, c. F. Napoli, en lest, adressé à M. Bernolesi.

Du 14 décembre

ODESSA. Trois-mâts russe, *Petrus*, c. J. Hagbland, chargé de blé, à ordre; br. sarde, *Elia*, c. N. Schiafino, charge de blé, adressé à M. Bernolesi; trois-mâts angl. *Thomas*, c. B. Sharps, chargé de blé, à ordre; trois-mâts angl. *Elizabeth*, c. N. Pyle, chargé de blé, à ordre; br. russe, *Costantinos*, c. W. Cordich, chargé de blé, à ordre; br. grec, *Emilia*, c. E. Mihalopulos, chargé de blé à ordre; br. autr. *Giovine Penelope*, c. M. Casovich, chargé de blé, adressé à M. Delta.

ISMAIL. Br. grec, *Angheliou*, c. J. Papa-Angheli, chargé de blé, à ordre.

SOULINA. Br. autr. *A Spiridhonas*, c. G. Antipu, chargé de blé, à ordre.

GALATZ. Sch angl. *Guard*, c. T. Sargent, chargé de maïs, à ordre; br. grec, *Ghilas*, c. G. Pulos, charge de blé, à ordre.

IBRAILA. Br. grec, *A. Yorghios*, c. N. Zonni, chargé de maïs, à ordre.

VARNA. Br. grec, c. J. Calaris, chargé de blé, adressé à M. Delta; br. grec, *O Neos Fochion*, c. J. Zonicas, chargé de blé, adressé à M. Castelli.

BALGIK. Br. grec, *Epaminondas*, c. J. Procopis, chargé de blé, à ordre.

GENES. Br. russe, *Leobia*, c. J. Matteo, en lest, à ordre.

Du 15 decembre.

ODESSA. Br. pruss. *Windebrant*, c. Y. Printz chargé de graine de lin, à ordre; br. grec, *Evangheliatria*, c. P. Sirmas, charge de blé, adressé à M. Svorona; br. grec, *Anexartis*, c. P. Masia, charge de blé, à ordre; br. autr. *Kosmos ti Panoyar*, c. D. Scrigos, charge de blé, à ordres

ISMAIL. Br. grec, *Evangheliatria*, c. F. Poriotis, charge de blé, à ordre.

GALATZ. Br. autr. *Stamma*, c. L. Vrovra, chargé de blé, adressé à M. Florio.

IBRAILA. Br. grec, *Hariclia*, c. N. Pascalis, charge de blé, adressé à M. Condopulo; br. grec, *Ghiorgis*, c. G. Caconessis, charge de blé, à ordre.

VARNA. Br. han. *Diligentia*, c. L. Nuyl, chargé de blé, à ordre; br. grec, *Sofia*, c. Z. Vassopulo, charge de blé, à ordre.

BOURGAS. Trois-mâts autr. *Giuseppina*, c. M. Martinolich, charge de blé, à ordre.

MALTE. Br. angl. *Stagthaw*, c. J. Holts, en lest, à ordre.

SMYRNE. Br. grec, *A. Yorghios*, c. G. Skalis, chargé de sel, à ordre.

Du 16 décembre.

MARSEILLE. Br. franç. *Victor*, c. V. Ducros, charge de div. march. à ordre

ODESSA. Br. russe, *Catherina*, c. S. Norbuch, chargé de blé et laine, à ordre; br. nap. *Micali*, c. S. Dendrinos, charge de blé, adressé à M. Papodoff.

ROUSTCHOUK. Br grec, *Athlefs*, c. D. Gambaouis chargé de blé, adressé à M. Caravassili.

VARNA. Br. grec, *A. Nouloos*, c. A. Dessoda, charge de blé, adressé à M. Fusoni; br. grec, *Athlefs*, c. T Votis, chargé de blé, à ordre.

Du 17 décembre.

ALEXANDRIE. Br. ott. *Mussallah*, c. Abdulak, chargé de blé, à ordre.

SYRA. Br. grec, *Elias*, c. A. Malias, en lest, à ordre.

ODESSA. Br. angl. *Sarah*, c. H. Eubbins, charge de blé, adressé à M. Rolli.

LIVERPOOL. Br angl. *Minstell*, c. H. Lewis, charge de div. march. adressée à M. Rolli.

MARSEILLE. Br. franç. *Pauline*, c. Pellegrin, charge de div. march à ordre.

NAPLES. Trois-mâts angl. *Tom Gem*, c. J. Good, chargé de blé, à ordre; trois-mâts angl. *Carolina*, c. B. Sinclair, en lest, adressé à M. Argenti.

MALTE. Trois-mâts angl. *Belvedere*, c. T. Robinson, en lest, à ordre; br. angl. *Chile*, c. R. Watts, en lest, à ordre.

ODESSA. Trois-mâts angl. *John Robertson*, c. B. Walker, en lest, adressé à M. Giustiniani; br. angl *Flora*, c. J. Bride, c. D. Bowen, charge de blé, à ordre; br. angl. *Roman Empress*, c. J. Thompson, charge de blé, adressé à M. Rampsay.

BOURGAS. Br. mal. *Elizabeth*, c. T. Niman, charge de seigle, à ordre.

DÉPARTS du 14 décembre.

FALMOUTH. Br. angl. *Sephardus*, c. W. Langley, chargé de maïs; br. angl. *Bertha*, c. M. Mitchell, charge de maïs; br. angl. *Brazilian Packet*, c. J. Davidson, chargé de blé; br. angl. *Albania*, c. T. Ricardo, chargé de blé; trois-mâts angl. *Queen of the Dart*, c. P. Fox, charge de maïs; trois-mâts angl. *Emma*, J. Bland, chargé de blé; sch. angl. *Shannon*, c. W Bisterley, charge de blé; sch. russe, *Tidor*, c. J. Lindberg, charge de blé; trois-mâts suéd *Petrus*, c. J. Hagbland, chargé de blé.

MARSEILLE. Br. sarde, *Agostino*, c. G. B. Schiaffino, chargé de blé; br. grec, *A. Spiridhonas*, c. N. Brazzano, charge de blé.

LIVOURNE. Br. grec, *Afrikli*, c. J. Piancos, chargé de blé

TRIESTE. Br. grec, *A. Spiridhonas*, c. J. Zoffopulo, chargé de maïs; br. grec, *Xenofon*, c. A. Coggias, chargé de suif.

MTLIE. Br. angl. *Castor*, c. T. Azzopardi, charge de blé.

ZANTE. Br grec, *Possidhon*, c. C. Collichopulos, charge de blé.

SPEZZIA. Br grec, *Evangheliattria*, c. J. Zamados, charge de div. march.

SYRA. Br. grec, *Filodhorfan*, T. J. Lurhiass, charge de blé.

CHIO Br. grec, *A. Nicolaos*, c. S Coronniotis, chargé de blé.

Du 15 decembre

FALMOUTH. Trois-mâts angl. *Elisabeth*, c. R. Pyle, charge de blé; trois-mâts angl *Thomas*, c. G. Sharp, charge de suif; sch. angl. *Argenti*, c. A. Jobson, charge de blé.

ANVERS. Br pruss. *Windebrant*, c. J. Printz, chargé de graine de lin et laine.

Du 16 décembre.

FALMOUTH. Br. autr. *Mali-Spiro*, c. Y. Cetovich, charge de maïs; sch. angl. *Maimoin*, c. G. Peperell, charge de blé.

LIVOURNE. Br grec, *Porga*, c. Y. Zipura, chargé de blé; br. grec, *A. Nicolaos*, c. A. Panas, charge de blé; br. grec, *Efethia*, c. C. Cerani, charge de blé; br. grec, *Calokeri*, c. F N. Filippo, charge de blé; br. grec, *A. Yorghios*, c. A. Mariotis, charge de blé.

LINDRES. Br. russe, *Elena*, c. T. Smirnoff, charge de blé.

TRIESTE. Br. grec, *A. Spiridhonas*, c. D Gulandris, chargé de blé; br. autr. *Giovine Penelope*, c. M. Cassovich, charge de blé.

MALTE. Br. grec, *Sofia*, c. A. Xeno, charge d'orge; br. grec, *Manoukakis*, c. N. Bolasis, charge de blé.

Du 17 decembre.

LIVOURNE. Br. grec, *Micali*, c. N. Calaris, charge de blé.

TRIESTE. Br. grec, *Athlefs*, c. Y. Gulandris, charge de blé.

BARNE. Br. grec, *Iracles*, c. T. Zanniazi, charge de blé.

ODESSA. Br. grec, *Omères*, c. M. Malandrakis, charge de Carubes.

VARNA. Br. grec, *Vlachia*, c. N. G. Vitalis, en lest.

Du 18 décembre.

FALMOUTH. Br. angl. *Rowed Brides*, c. D. Brower, chargé de blé; br. angl. *Britannia*, c. J. Corgill, charge de blé.

ANVERS. Br. nor. *Costanza*, c. J. Norberh, charge de div. march.

TRIESTE. Br. ion. S. *Spiridione*, c. T. Metato, MR BLANCHE. Br. grec, *Costandinos*, c. A. Focas, charge de blé.

ANNONCES.

Avis.

Les soussignés ont l'honneur de prévenir le Public de cette place, que le bon qu'ils ont délivré en septembre dernier, de piastres 60 au lieu de C. S. payable dans 31 jours en carbonnates, à 18 piastres, et souscrit par C. N. Sterio et Comp. par Nolaki frères, est considéré comme papier perdu et de nulle valeur, l'affaire pour laquelle ce billet a été fait, ayant été réglée en temps dû.

NOLAKI Frères, C. N. STERIO.

Avis.

VENTE VOLONTAIRE D'UNE MAISON

Située dans la rue nommée *Mangasian*, vis-a-vis du four, composée d'une grande salle, de deux chambres, cuisine, bouteiqur, terrasse, jardin et puits. La totalité du terrain est de 150 pieques.

Pour plus amples informations, s'adresser au café d'Europe.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE
ÉCHO DE L'ORIENT.
PAPIER DE LA FABRIQUE DE SMYRNE.